

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/USA/645/Add.1  
13 juin 2003

(03-3123)

---

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## NOTIFICATION

### Addendum

Les États-Unis ont fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 27 mai 2003.

---

#### Projet de lignes directrices concernant le transport en vrac de concentrés de jus et de certains jus de longue conservation

L'Office de contrôle des médicaments et des produits alimentaires (FDA) a publié la version finale des lignes directrices concernant le transport en vrac de concentrés de jus et de certains jus de longue conservation ("Guidance on Bulk Transport of Juice Concentrates and Certain Shelf Stable Juices"), sans modification, afin de refléter la position actuelle du FDA en ce qui concerne les mesures appropriées de prévention de la contamination ou recontamination des concentrés de jus et de certains jus de longue conservation pendant leur transport en vrac. Les lignes directrices portent sur les concentrés de jus et certains jus de longue conservation transportés en vrac, sur les conteneurs utilisés pour transporter ces produits, ainsi que sur le matériel utilisé pour leur chargement, leur transport et leur déchargement. L'accent est mis sur les mesures de contrôle concernant le transport en citerne.

Le document notifié peut être obtenu auprès de M. William Janis, U.S. Department of Agriculture, Stop 1027, Washington DC 20250, téléphone: 202-720-9047, télécopieur: 202-720-0677, adresse électronique: <mailto:fstd@usd.gov>. En outre, le texte de l'Avis 68 FR 20159 publié dans le *Federal Register* le 24 avril 2003 est disponible sur <http://www.fda.gov/OHRMS/DOCKETS/98fr/03-10074.html> et celui des lignes directrices sur <http://www.cfsan.fda.gov/~dms/guidance.html>.

---